



Association Club92Cmcas

Rapport moral 2025

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

Je vous présente le rapport moral de notre Assemblée Générale Ordinaire 2025.

En avril 2025, j'indiquais déjà que l'association, ses responsables de sections et ses adhérents traversaient une période particulièrement difficile. Au cours de cet exercice, la situation ne s'est pas améliorée ; elle s'est même aggravée au point de conduire à la dissolution de l'association lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2026.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Depuis le début de la dernière mandature CFE-CGC, en janvier 2022, la CMCAS des Hauts-de-Seine a progressivement réduit son implication dans le fonctionnement du Club92Cmcas, association sportive et culturelle rattachée à la CMCAS des Hauts-de-Seine.

Cette évolution s'est traduite par plusieurs décisions et actions successives :

- Des attaques répétées à l'encontre des salariées, ayant entraîné des arrêts de travail, ainsi qu'à l'encontre des administrateurs ;
- Le refus, par deux membres du bureau de la CMCAS des Hauts de Seine d'assumer leurs responsabilités de Président et de Trésorier du Club92Cmcas, qui leur avaient été confiées par les adhérents lors de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2023, notamment en matière de gestion du club, qui s'est traduites par leurs démissions en février 2024.
- A la suite de la démission mentionnée plus haut, la remise en cause de la gouvernance paritaire (6 sièges CMCAS et 6 sièges représentants des adhérents), pourtant adoptée à l'unanimité lors de la création du Club92Cmcas en 2011 : la CMCAS des Hauts de Seine dans un premier temps s'est retirée du CA du Club92Cmcas (elle a laissé ses 6 sièges vides), puis a exigé par une mise en demeure d'un avocat que nous modifions les statuts pour supprimer ces 6 sièges, entérinant ainsi son retrait définitif du CA du Club92Cmcas.
- La réduction continue des moyens financiers alloués au fonctionnement du club ;
- L'individualisation de la subvention à compter de 2025, avec un versement direct aux adhérents, fragilisant de fait la structure collective.

Le point de non-retour

Le Conseil d'Administration de la CMCAS du 18 décembre 2025, validant le budget 2026, a constitué le point de rupture.



Association Club92Cmcas

En supprimant toute aide au fonctionnement du club et en réduisant drastiquement les subventions individuelles, la CMCAS a placé de nombreuses sections dans l'impossibilité de poursuivre leurs activités à très court terme, compromettant ainsi l'équilibre financier global de l'association.

Le calendrier de cette décision interroge. Les dernières élections ont conforté la CFE-CGC, qui dispose désormais d'une majorité absolue pour quatre ans au sein de la CMCAS. Le seul frein à la disparition du club semblait être l'enjeu électoral. Ce frein n'existant plus, la décision a été prise. Chacun en tirera ses propres conclusions.

L'année 2025 en chiffres

Au 31 décembre 2025, l'association comptait 1 210 pratiquants, répartis au sein de 28 sections et 3 salles de sport. Chaque section regroupait en moyenne 20 pratiquants.

En 2025, la CMCAS a décidé de ne plus verser de subvention d'activité à l'association, mais de mettre en place un versement direct aux bénéficiaires à compter de juin 2025, sur dépôt d'un dossier via son portail. Une première version des règles a été publiée en juin, puis modifiée en juillet.

Dans ce cadre, l'association a établi des attestations individuelles pour chaque adhérent. À ce jour, nous ne disposons d'aucune information concernant le nombre de demandes déposées, le nombre de dossiers traités ni le montant total des subventions versées.

Nous détaillerons les éléments financiers dans le rapport correspondant. Néanmoins, il convient de souligner que l'exercice 2025 se clôture par un déficit de 53 616 euros, conséquence directe de la forte diminution de la subvention de fonctionnement accordée par la CMCAS des Hauts-de-Seine.

Cette subvention permettait de couvrir :

- Les charges sociales ;
- Les outils comptables et de communication (site internet, lettre électronique) ;
- L'assurance des dirigeants (membres du Conseil d'Administration, responsables de section et animateurs bénévoles) ;
- Une partie des salaires liés à la gestion des salles de sport.

Ces salles relèvent pourtant de la responsabilité de la CMCAS des Hauts-de-Seine au titre de l'article 25 du statut national, qui encadre la gestion et le financement des Activités Sociales des électriciens et gaziers.

En 2025, la subvention de fonctionnement, versée le 22 juin, s'est élevée à 14 775 euros. Pour 2026, nous avons sollicité une allocation de 10 025 euros. Cette demande a été refusée lors du Conseil d'Administration du 18 décembre 2025.

Cette décision rendait impossible la poursuite du fonctionnement de l'association, alors même que la masse salariale devait diminuer en 2026 à la suite du départ de Fanny Lhuire.



Association Club92Cmcas

Une histoire s'achève

Le Club92Cmcas ne dispose plus des moyens nécessaires pour faire face à la structure qui l'a créé et soutenu jusqu'à la fin de l'année 2021. Nous actons avec tristesse ce constat et la fin inéluctable du Club92Cmcas. À travers ses trois salles de sport et ses vingt-sept sections sportives et culturelles, animées par des bénévoles engagés, le club faisait vivre les sites des IEG et proposait des activités en dehors du temps de travail. Plusieurs sections étaient affiliées à des fédérations et contribuaient activement au développement du sport et de la culture au bénéfice des agents et de leurs familles.

Ainsi s'achève une histoire commencée en 1962 avec la création de l'Association Sportive des Études et Recherches (ASER), poursuivie en 1998 avec la création du Club Culturel et Sportif des Centraux (CCSC), puis consolidée en 2011 par leur fusion, consécutive à la départementalisation des CMCAS, donnant naissance au Club92Cmcas.

Remerciements

Je tiens à remercier sincèrement :

- Les responsables de sections, pour leur engagement constant auprès des adhérents ;
- Les membres bénévoles élus du Conseil d'Administration, pour la qualité des échanges et leur implication ;
- Les salariés du secrétariat, pour leur professionnalisme et leur contribution essentielle au fonctionnement du club ;
- Les structures partenaires permettant la mise en œuvre de nos activités ;
- Les entreprises des IEG, qui mettent à disposition leurs établissements et leurs équipements.

Je vous remercie de votre attention.

Pascal Lépine

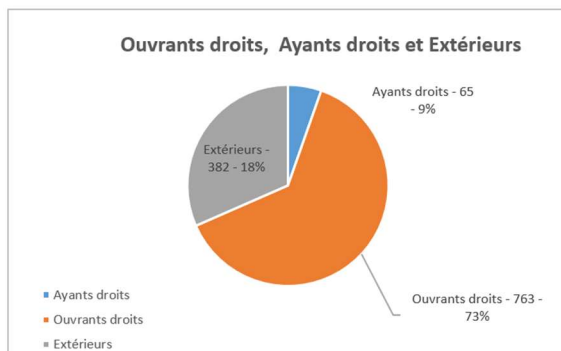
Président de l'Association
Commissaire liquidateur depuis le 8 janvier 2026



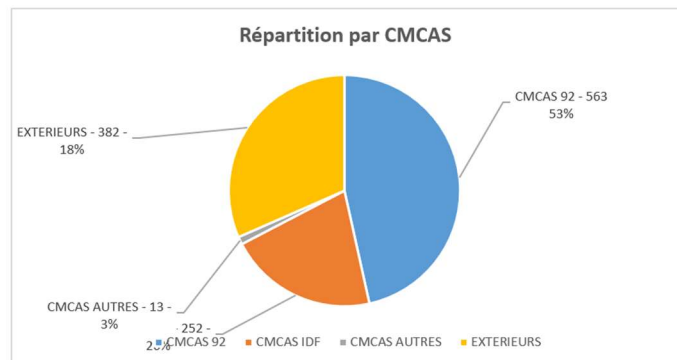
Association Club92Cmcas

Les adhérents en 2025

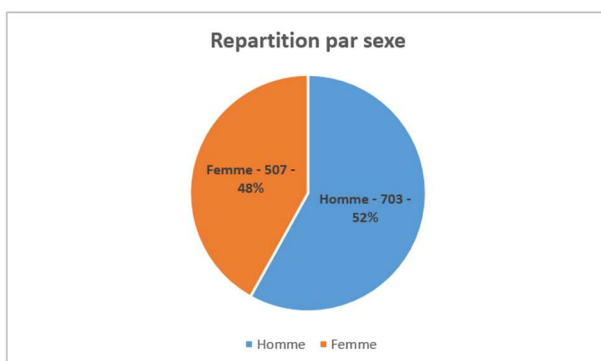
1 210 adhérents au 31 décembre 2025



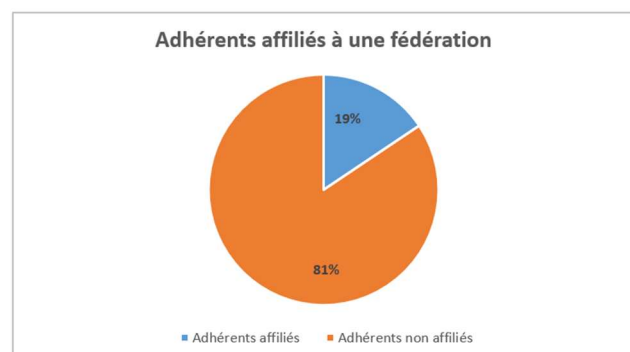
Ayants droits	65	0,05
Ouvrants droits	763	0,63
Extérieurs	382	0,32



CMCAS 92	563	0,47
CMCAS IDF	252	0,21
CMCAS AUTRES	13	0,01
EXTERIEURS	382	0,32



Homme	703	0,58
Femme	507	0,42



Adhérents affiliés	189	0,16
Adhérents non affiliés	1021	0,84



Association Club92Cmcas

Les sections en 2025

28 sections d'activités culturelles et sportives et 3 salles de sport au 31 décembre 2025

AQUAGYM
ARTS ET LOISIRS CREATIFS NANTERRE
AVIRON
CHORALE
CLUB INFO PICASSO
CYCLOTOURISME
DANSE LA DEFENSE
ESCALADE ET ALPINISME
GENEALOGIE
GOLF
GYM MONTROUGE
GYM NANTERRE
JAZZ BAND
MUSIQUE ENGIE
MUSIQUE GENNEVILLIERS
MUSIQUE LA DEFENSE
MUSIQUE NANTERRE
ŒNOLOGIE
PADEL
PHOTO MONTREUIL
PHOTO NANTERRE
PILATES LA DEFENSE
PLONGEE-APNEE-BIOLOGIE
RANDONNEE
RÔLES ET STRATÉGIES
SAVATE NANTERRE
TENNIS COLOMBES VALMY
VOLLEY-BALL COURBEVOIE

SALLE PARALLELE ENEDIS
SALLE SMART SIDE EDF
SALLE WAGRAM EDF